



Portrait de la Plateforme de Spécialistes en Catéchèse (PSKT)

Ce qui est attendu de la plateforme de spécialistes en catéchèse		
MISSION	Mission générale	<p>La PSKT échange sur les problématiques et les travaux des Eglises membres en matière de catéchèse pour l'enfance, l'adolescence et la jeunesse.</p> <p>La PSKT veille à faire remonter au Conseil exécutif les informations relatives aux attentes, aux projets et aux réalisations des Eglises membres en matière de catéchèse.</p> <p>La PSKT propose au Conseil exécutif des projets de catéchèse qu'elle estime d'intérêt général pour les Eglises membres et pour la CER.</p>
	Responsabilités principales	<p>La PSKT assure la coordination des réflexions et des engagements des Eglises membres et des départements de la CER en matière de catéchèse.</p> <p>La PSKT assume le développement et, le cas échéant, la réalisation des projets qui lui sont confiés par le Conseil exécutif, selon un mandat spécifique, avec les moyens et dans les délais négociés.</p> <p>La PSKT collabore à la mise en œuvre des décisions stratégiques prises en vue de renforcer une pratique commune des Eglises réformées romandes.</p> <p>La PSKT assure le lien avec les instances catéchétiques francophones, pour y représenter les Eglises réformées romandes.</p>
	Mandats permanents	<p>Collaborer avec l'OPEC, Département des Editions Chrétiennes de la CER, à la création et la mise en réseau de matériel catéchétique.</p> <p>Favoriser les collaborations intercantionales dans le cadre de la formation des acteurs de la catéchèse et collaborer avec l'OPF pour l'élaboration formations continues en catéchèse organisées par l'OPF.</p> <p>Participer au travail au sein du site francophone PointKT.</p> <p>Soumettre au Conseil exécutif des projets de manifestations ou d'activités communes, et les organiser le cas échéant.</p>
	Publics-cibles	Les ministres et les acteurs de la catéchèse des Eglises de la CER.

Ce dont dispose la plateforme de spécialistes en catéchèse		
RESSOURCES	Compétences	<p>La PSKT n'a pas de compétences décisionnelles.</p> <p>Elle reçoit ses mandats et rend compte de son travail au Conseil exécutif de la CER</p>
	Ressources en personnes	<p>La PSKT est composée des spécialistes en catéchèse mandatés par les Eglises membres.</p> <p>Les employeurs respectifs des spécialistes inscrivent leur participation à la PSKT dans leur cahier des charges.</p> <p>La personne responsable de la coordination et de la rédaction PointKT pour la Suisse romande, le responsable de l'OPEC et un délégué de l'OPF ne participent aux séances qu'en cas de besoin.</p>
	Ressources financières	<p>Les frais de fonctionnement de la PSKT, les frais de développement des projets confiés à la PSKT et les frais de mise en œuvre des projets réalisés par la PSKT sont portés au budget de la CER.</p> <p>Les salaires et les frais des personnes déléguées par les Eglises membres pour participer à une plateforme sont couverts par les Eglises membres.</p>
	Ressources en locaux	La PSKT privilégie les salles de séances mises à disposition gratuitement par la CER et par les Eglises membres.
	Organisation et liens	<p>La PSKT définit son mode de fonctionnement.</p> <p>Elle désigne en son sein un modérateur qui, en accord avec son Eglise employeur, est en charge de sa coordination et du lien avec le Conseil exécutif.</p> <p>La PSKT informe régulièrement le Conseil exécutif de l'avancement de ses mandats.</p>
	Capacités, savoir-faire et talents collectifs	<p>Capacité à faire le va-et-vient entre la réflexion conceptuelle et la réalisation concrète de projets.</p> <p>Volonté de collaborer et de partager des idées avec des personnes d'horizons différents.</p> <p>Capacité de faire preuve d'ouverture d'esprit et de créativité.</p>

Adopté par Conseil exécutif le 25 novembre 2013 Le président : X. Paillard